



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 24 juillet 2025

Dérogation à la zone réservée

Le Conseil communal décide de préavisier positivement la dérogation à la zone réservée pour les parcelles n° 6225, 7087, 7088, 7089, 9452, 9453, 9454 situées à La Tzoumaz, propriétés de Home Partner Development Sàrl.

Forages d'investigation

Le Conseil communal décide de préavisier favorablement la demande du bureau Karakas Français à Martigny concernant des forages d'investigation sur les parcelles n° 1248-1249 (écoquartier des Longues Raies).

Constructions

Le Conseil communal décide d'autoriser la démolition de la halle existante sur la parcelle n° 1928 avant la notification du permis de construire. Il décide également de préavisier positivement le projet de construction d'un immeuble d'habitation de 11 appartements (Ocuneride SA / DBS architectes SA) sur cette même parcelle au retour du service de l'environnement (en attente à ce jour).

Adjudication - Collecteur d'eau claire

Le Conseil communal valide le devis de l'entreprise Guy Monnet Fils SA pour la suite de la mise en place du collecteur d'évacuation des eaux claires, débutée en 2024 selon le PGEE (Plan Général d'Évacuation des Eaux).

Réfection R512 - répartition financière

Le Conseil communal décide de préavisier positivement la participation de la Commune de Riddes à hauteur de 17,4179 %, soit CHF 156'761.-, pour la réfection du tronçon Église Isérables – Chenevires de la route 512 Fey – Isérables – Le Rosselin. Le coût total des travaux, menés par le canton, est devisé à CHF 900'000.-